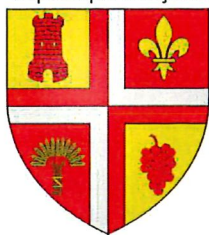


Mairie de REVONNAS

République française



CONSEIL MUNICIPAL

Séance 23 avril 2026
COMPTE-RENDU

Le 23 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 18 avril 2026

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD, Carine TONDELA, Julie TROTOBAS et Messieurs Eric BADIN, Boris COUSSINET, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Raphaël RAISSON et Patrick ROCHE.

ABSENT EXCUSÉ avec pouvoir : Mr Philippe BENMERGUI
(*donne pouvoir à Mr Eric BADIN*)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Désignation du délégué au Syndicat Ain Aval et Affluents (SR3A)➤ Constatation de la répartition du fonds de solidarité➤ Désignation des délégués au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR)➤ Vote des subventions communales 2026 | <ul style="list-style-type: none">➤ Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)➤ Administration générale➤ Dossiers d'urbanisme➤ Travail des commissions➤ Questions diverses |
|--|---|

.....

I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Désignation du délégué au Syndicat Ain Aval et Affluents (SR3A)

A la suite des élections municipales, le SR3A procède au renouvellement de ses référents communaux. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), en charge de leur désignation, ont été sollicités afin de nommer un référent pour chaque commune.

Il est proposé à la commune d'identifier un élu susceptible d'assurer ce rôle et de transmettre cette proposition à l'EPCI concerné, Grand Bourg Agglomération.

Suite à la transmission avec l'ordre du jour de la fiche de présentation du SR3A et du rôle du référent communal, qui souhaite se présenter à ce poste de délégué ?

Madame Julie TROTOBAS se propose comme future déléguée.

Après délibération, le conseil municipal procède à la désignation du membre du conseil chargé de le représenter au sein du Syndicat Ain Aval et Affluents.

Délégué titulaire : Mme Julie TROTOBAS

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2. Constatation de la répartition du fonds de solidarité

Le conseil communautaire du 1^{er} juillet 2019 a instauré par délibération un fonds de solidarité à destination des communes de moins de 1 000 habitants. Les indicateurs permettant le calcul du montant attribué aux communes éligibles ont été définis lors de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 24 septembre 2019. Ce montant est actualisé chaque année à partir des données des fichiers de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes concernées. Ainsi le montant des Attributions de Compensation (AC) provisoires en fonctionnement 2026, voté lors du conseil communautaire du 16 février 2026, tient compte de cette actualisation (cf document adressé). Dès lors, il s'engage une révision dite « libre » des AC qui implique que les conseils municipaux des communes intéressées se prononcent par délibération concordantes sur le nouveau montant. La réception de la délibération du conseil municipal déclenchera le versement de ce nouveau montant d'AC.

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les Attributions de compensation (AC) permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont actualisés, chaque année, sur la base du protocole proposé par la CLECT du 24 septembre 2019. Pour rappel, ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

	Ajustement
Année à moins de 1 000 habitants	100% de la dotation
Première année à plus de 1 000 habitants	100% de la dotation
Deuxième année à plus de 1 000 habitants	50% de la dotation
Troisième année à plus de 1 000 habitants	0 €

Le fonds de solidarité destiné aux communes de moins de mille habitants s'élève en 2026 à 200 000 €. La délibération du Conseil communautaire du 16 février 2026 a acté le montant par commune selon les modalités de calcul détaillées ci-dessus.

Cette actualisation modifie le montant des AC en fonctionnement et suppose une révision libre de cette attribution, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération concordante de leur conseil municipal. Par cet acte, les communes éligibles acceptent le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2026. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

Monsieur le Maire s'appuie sur le flyer proposé par GBA afin de répondre aux questions et de donner plus d'explications aux élus concernant les AC, le fonds de solidarité et la CLECT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLECT adopté le 24 septembre 2019

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 février 2026 fixant le montant des attributions de compensation provisoires ;

VU l'exposé qui précède ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

que la commune de Revonnas se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 8 795,20 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de Communauté de Grand Bourg Agglomération du 16 février 2026.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 14

Abstention : 14

3. Désignation des délégués au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (SBVR)

Dans le cadre du fonctionnement du syndicat et conformément à l'article 5 de ses statuts, chaque commune membre doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire ainsi que d'un délégué suppléant. Le délégué suppléant n'est appelé à siéger avec voix délibérative qu'en cas d'empêchement et d'absence du délégué titulaire.

La désignation des membres représentant de chaque commune est effectuée par Grand Bourg Agglomération.

Suite à la transmission avec l'ordre du jour de la présentation des actions et de la carte de SBVR, Mesdames Françoise DUSSUC et Florence BERGER se proposent pour représenter la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal procède à la désignation des membres du Conseil chargés de le représenter au sein du Conseil Syndical du Bassin Versant de la Reyssouze :

Délégué titulaire : Mme Françoise DUSSUC

Délégué suppléant : Mme Florence BERGER

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4. Vote des subventions communales 2026

Madame Florence BERGER, 1^{ère} adjointe et responsable de la commission Finances, présente les demandes de subvention reçues soit de manière spontanée soit par retour du dossier de demande de subvention qui leur a été transmis par mail : SLIS Revonnas, l'USR, l'APAJH de l'Ain, l'OSR01, le Club des Tamalou, l'ADPER, le Sou des écoles, l'association des Jeunes Pompiers de la Vallière,

Ces subventions sont prélevées de la ligne budgétaire 65748 dont le montant voté au conseil du 5/03/2026 est de 12 000.00 €.

Madame la 1^{ère} adjointe au Maire propose suite au travail de la commission Finances et Fiscalité qui s'est réunie le samedi 18 avril 2026, de donner une subvention aux associations suivantes :

- Ain domicile service : 150.00 €	- Campagne première : 1 500.00 €
- Bresse Handisport : 150.00 €	- ADPER : 1 200.00 €
- OSR01 : 250.00 €	- Amicale des sapeurs-pompiers : 1 215.00 €
- Association des jeunes sapeurs-pompiers de la vallière : 75.00 €	-
- Le club des Tamalou : 500.00 €	-
- Le sou des écoles : 1 000.00 €	-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'accorder les subventions communales comme présentées ci-dessus et pour un montant de 6 040.00 €

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

5. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

A l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans notre commune.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), **une commission communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune**. La durée du mandat des membre de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). A toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal **soit avant le 21/05/2026**. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal, soit 24 personnes.

En l'absence de proposition ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, le Directeur Départemental des Finances Publiques sera dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Suite à une demande par mail aux anciens commissaires sur leur volonté ou non de poursuivre leur action au sein de cette commission, Monsieur le Maire vous propose les 24 personnes suivantes :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	DABOUT	Marie-Aude
Monsieur	MATHIEUX	Jean
Madame	RUFFIER	Jocelyne
Madame	TESTARD	Hélène
Madame	DUSSUC	Françoise
Monsieur	BENMERGUI	Philippe
Madame	BERGER	Florence
Monsieur	BENOIT	Marc
Monsieur	MARTINEZ	Thibaut
Madame	ROCHE	Alexandra
Madame	DARBON	Amandine
Monsieur	LEVÊQUE	Yoann
Monsieur	VENIERE	Yann
Monsieur	TROTOBAS	Cécile
Monsieur	DELAYE	Stéphane
Monsieur	MAZUIR	Marcel
Madame	TONDELA	Carine
Monsieur	COUSSINET	Boris
Monsieur	RAISSON	Raphaël
Monsieur	BEAUVALLET	Christopher
Madame	BERTRAND	Nathalie
Monsieur	RAFFY	Lionel
Monsieur	GAILLOT	Richard
Monsieur	BADIN	Eric

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE cette liste et de la présenter au directeur départemental/régional des Finances Publiques.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

III. Administration générale :

✓ Bilan de l'Accueil du jeune en partenariat avec AVEMA :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un jeune résidant sur la commune a été accueilli sur la commune du 31 mars au 2 avril 2026 sous la responsabilité de l'agent communal dans le cadre d'une mesure d'accompagnement avec l'AVEMA (Association d'aide aux Victimes du département de l'Ain). Il a aidé l'agent dans le désherbage, l'aide à la circulation pour le taillage des bords de route, la réparation des filets des cages de foot, Il en ressort un bilan positif de toutes les parties

✓ Bilan du conseil d'école du 17 mars 2026 :

Les enseignantes ont fait part de leur constat : accueil d'enfants très difficiles qui remet en cause certaines sorties, comme l'accueil de certains intervenants. Elles maintiennent toujours l'activité piscine, les petites scènes vertes et le théâtre et prévoient une sortie jusqu'à Journans avec étude des vignes. Elles regrettent que le projet musique ne soit pas concrétisé avec l'école en raison de l'absence de d'artiste pour cette année scolaire.

✓ Résultat des élections de Grand Bourg Agglomération :

Le bureau communautaire se compose de :

- Président : Jean-François DEBAT
- Premier Vice-président : Bernard BIENVENU – Finances et Projet de territoire
- Isabelle MAISTRE – Economie et innovation
- Guillaume FAUVET – Stratégie territoriale et foncier
- Walter MARTIN – Conférence territoriale Bresse
- Sylviane CHENE – Culture et Enseignement Supérieur
- Jean-Yves FLOCHON – Conférence territoriale Sud Revermont
- Thierry PALLEGOIX – Agriculture et Biodiversité
- Jonathan GINDRE – Grand Cycle de l'Eau
- Hélène CÉDILEAU – Services aux Communes
- Jean-Luc ROUX – Transports et mobilités
- Emmanuelle MERLE – Action sociale petite enfance
- Virginie GRIGNOLA-BERNARD – Santé et Démographie médicale
- Sébastien GOBERT – Administration générale et Ressources Humaines
- Bruno RAFFIN – Habitat
- Philippe JEANNIN – Conférence territoriale Bresse Revermont

Et de conseillers délégués :

- Claudie SAINT-ANDRE – Urbanisme et Aménagement
- Bernard PRIN – Construction travaux et Patrimoine
- Sandrine THEVENARD – Tourisme
- Christophe NIOGRET – Commerce et artisanat de proximité
- Jean-Luc EMIN – Energie
- Dominique PETITJEAN – Emploi, Insertion, Economie Sociale et Solidaire
- Andy NKUNDIKIJE – Politique des déchets
- Patrick VACLE – Sports
- Christine PIOTTE – Conférence territoriale Bresse Dombes
- Dominique PERROT – Transports scolaires

✓ Vie municipale :

Mr Aurélien BEYEKLIAN a donné par courrier sa démission de son poste d'élus le 13/04/2026. Son courrier a été adressé à la préfecture.

L'équipe municipale est donc composée maintenant de 14 élus.

IV. Dossiers d'urbanisme :

- Certificats d'urbanisme :

Un CUa 26B0005 a été déposé par SCP MATHIEU-PONS pour une vente 160 Route de Ceyzériat – Parcelle : AA 0085 (10 695 m²).

Un CUa 26B0006 a été déposé par NGN Nelly GOYATTON Notaire pour une vente 225 Chemin des Condamines – Parcelle : AA 0125 (503 m²).

- Déclaration Préalable :

Une DP26B0007 a été déposée pour l'installation de 4 panneaux photovoltaïques – 38 Chemin des Condamines – Parcelle OB 1316 (650 m²)

Une DP26B0008 a été déposée pour une demande exceptionnelle pour la construction d'un mur de soutènement et clôture – 11 Allée de la Chanaz – Parcelle ZB 0338 (630 m²)

Une DP26B0009 a été déposée pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques – 96 Impasse des Aubépines – Parcelle ZA 0320 (735 m²)

Une DP26B0010 a été déposée pour l'extension d'un balcon pour créer une terrasse de 15 m² - 56 Chemin de la Chassière – Parcelle OB 0136 (200 m²)

Une DP26B0011 a été déposée pour l'installation de 2 pergolas bioclimatiques adossées à la maison sur les terrasses existantes – 178 Chemin de Fortunas – Parcelle ZA 0300 (767 m²)

- Permis de Construire :

Un PC 26B0001 a été déposé pour la fermeture d'une terrasse avec panneaux de verre coulissants – 21 Impasse des Aubépines – Parcelle ZA 0324 (716 m²)

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Une DIA a été déposée par Maître Nicolas PONS pour la vente CTS BOUVARD/THEVENOT-KILINC- A Sénissiat 35 Rue des Orchys – Parcelles D 0078 (925 m²) et D 0079 (625 m²).

La commune ne préempte sur cette DIA.

V. Travail des commissions :

a) Finances -Fiscalité :

Une réunion sera mise en place pour juin afin de faire un bilan de mi année.

b) Affaires scolaires et périscolaires – Mobilité :

→ Rencontre PPMS : la commune est dans l'attente du retour de Mme BAILLET, personne référente de l'Education Nationale de ce dossier. Mme Marie-Aude DABOUT a participé à cette rencontre qui fut très intéressante. Elle doit se renseigner auprès d'autres écoles pour l'achat de talkie-walkie afin que l'alerte intrusion soit bien menée selon les normes préconisées.

→ Rencontre RPC du 20/03/2026 : Cette rencontre a permis de faire un point avec le prestataire des repas de cantine presque un an après la mise en place de ce nouveau contrat. Mme Mirjam MEGARD était présente. Il est constaté que les enfants mangent bien plus et bien mieux qu'avec Bourg Traiteur. RPC propose une animation autour d'un repas. La commune a choisi une paëlla qui aura lieu le mardi 23 juin 2026. La commission communication est sollicitée pour faire un reportage photos.

- Projet de voie piétonne et cyclable avec le rachat d'une bande de terrain côté gauche à la sortie du village vers Tossiat. Un propriétaire a à l'heure actuelle refusé la demande d'achat de sa parcelle. La suite à donner est de le rencontrer à nouveau afin de bien comprendre les points de blocage.
- Chemin pour relier Sénissiat au cœur du village : Sur le côté droit vers Sénissiat, il y a 6 propriétaires dont 2 sont favorables au projet, 3 sont neutres et 1 est contre. La commune a proposé à l'indivision MERCIER (parcelle 109) de débroussailler une bande de 100 m sur 5 m de large. La commune n'a pas reçu de réponse à cette proposition. La suite à donner est de relancer par mail les 4 sœurs.
- Il est souhaité que cette commission se réunisse avec la voirie afin de faciliter le travail et de mieux se coordonner.

c) Information et communication :

Une réunion sera proposée après le 9 mai 2026. Mme Carine TONDELA va rencontrer Mme Amandine DARBON afin d'échanger sur le rôle, les actions de cette commission et d'obtenir tous les accès.

La commission réfléchit à la lettre de l'été. Elle souhaite présenter l'équipe municipale, présenter la réalisation faite par la commission jeunes, un petit point financier, et mettre en avant les projets menés, les projets validés et ceux à réaliser. Les articles devront être finalisés pour le 15 juin afin que la lettre puisse être distribuée tout début juillet.

Les élus souhaitent se rencontrer afin de mettre en place un groupe de travail sur l'agenda et le moyen de communiquer entre eux.

d) Urbanisme :

- Recours PLU ROSSET - Suite à l'audience du 31 mars 2026, la commune a reçu un premier compte-rendu qui met en avant :

Le rapporteur public n'a pas souscrit à la position du Tribunal Administratif et à la position défendue par l'avocat de la commune. Elle a estimé que l'obligation de notification aux personnes publiques associées devait être strictement respectée, sans tenir compte des circonstances concrètes. Elle s'est ainsi montrée défavorable à ce que la jurisprudence DANTHONY (pour neutraliser les vices de procédure qui n'ont pas d'incidence réelle) puisse s'appliquer à ce cas. Pour elle, il faut notifier à toutes les personnes publiques associées sans exception, et la moindre omission doit nécessairement conduire à l'annulation de la procédure. Elle a donc proposé l'annulation de la procédure de modification du PLU sur ce fondement. En revanche, sur les évolutions de fond contenues dans la procédure de modification, elle a estimé qu'il n'y avait aucune illégalité. Elle a longuement analysé le fond de ces évolutions en souscrivant à notre argumentation sur les différents points contestés par Mme ROSSET. Le retour des délibérations se fera d'ici les prochains jours.

- Courriers parcelle en Paponnet : Suite à la mise en vente de la parcelle 1165, la commune a reçu des courriers de la part des propriétaires voisins qui expriment leur mécontentement et leur incompréhension. Lors du dernier travail sur le PLU cette zone avait perdu 3ha. Cette parcelle n'est plus accessible par le chemin initial, c'est donc une parcelle isolée mais elle est constructible. Elle comprend aussi une partie en zone N, c'est-à-dire Naturelle donc non constructible. La commune est dans l'attente du projet du futur acquéreur avant de pouvoir répondre aux courriers des habitants.

e) Voirie-Affouage-Bois-ONF-Eaux pluviales-Cimetière :

La commission s'est réunie le 13 avril 2026. Elle a évoqué :

- L'affouage : 3 affouagistes vont finir de couper la parcelle 8 de la Montagne Noire pour mi-juin et l'enlèvement du bois se fera dans la foulée.

- Le cimetière : de nombreuses concessions sont échues ou à venir à échéance, mais aussi non entretenues. Le manque de places va devenir problématique. Un processus de gestion de concessions et plus largement du cimetière est à initier. Il est proposé de commencer ce travail début septembre en petit groupe avec une des secrétaires.
- Les eaux pluviales : un devis a été validé pour la reprise d'une grille EP pour la Rue de la Chassière, un autre pour la reprise d'un fossé busé pour l'Impasse des Grandes Vignes.
- La voirie : Plusieurs devis ont été demandés suite à diverses demandes et afin de réparer des routes endommagées. Ils seront validés au fur et à mesure et selon les possibilités budgétaires. Le devis d'aménagement du chemin piétonnier chemin de la Bessonière a été validé et sera réalisé par l'entreprise Rémi RENAUD.
- Monsieur TABOURET interviendra plus tôt que ce qui était prévu en octobre pour les accès à « En Clertand »

f) Bâtiments-Informatique-Téléphonie-Electrification :

Cette commission ne s'est pas encore réunie car les responsables étaient en vacances.

- Atelier municipal : Monsieur le Maire a commencé à ouvrir les enveloppes de réponse du marché public. Il présente un premier tableau des réponses obtenues qui a première vue rentrent dans la prévision budgétaire.
- Assemblée Générale du SIEA : Mr Boris COUSSINET a représenté la commune à Ainterexpo. Cette réunion était fort intéressante mais centrée sur l'élection du nouveau conseil d'administration.
- Toiture salle polyvalente : l'assureur de la commune a mandaté un expert qui passera le 1^{er} juin 2026 à 14h00 avec la présence de l'entreprise CURT.
- Réparation des arrêtes église : l'entreprise GUYONNOT ne pourra honorer son devis et la réparation de l'église prévue pour la fin avril. Il s'est blessé gravement dernièrement. Les réparations seront faites en juillet. Une information sera effectuée dans PanneauPocket pour informer les habitants)

g) Cadre de vie-Associations-Fleurissement :

- Le comité de fleurissement fera les plantations sur la commune le samedi 9 mai 2026
- Une réunion est prévue le 23 mai 2026 à 10h00 pour travailler sur les futurs projets.
- Le 8 mai 2026 : 3 élus vont lire le texte officiel : Mr Patrick ROCHE, Mr Yoann LEVEQUE et Mme Julie TROTOBAS. La cérémonie est prévue à 11h30. Rendez-vous dès 11h00 pour finaliser la préparation de la commémoration.

VI. Questions diverses :

- 1) Organisation d'un moment convivial élus/personnel et d'un moment élus/élus
- 2) Prévoir la mise en place d'une grille pour la présence des élus pendant les congés d'été
- 3) Utilisation du véhicule de l'agent communal

La séance est levée à 23h10

Date du prochain conseil municipal

Jeudi 21 mai 2026

A 20h00

The page contains several handwritten signatures in blue ink. One signature is clearly legible as 'TROTOBAS'. Other signatures are more stylized and difficult to read, but some appear to include 'I. Marling.' and 'J. Dubre'. There are also some scribbles and marks, including a large 'A' on the left and a signature that looks like 'P. Jabaub' on the right.